
DA 2 – LA GESTION DES SINISTRES ET DES PRESTATIONS

FINALITES ET OBJECTIF



Il s'agit pour le candidat, à partir d'un dossier documentaire, d'instruire et de traiter des situations professionnelles de déclarations de sinistres et /ou de demandes de prestations.



L'épreuve évalue les compétences et savoirs associés relatifs à :

☞ L'assurance DE BIENS ET RESPONSABILITES

ET

☞ L'assurance DE PERSONNES

**dans leurs dimensions
techniques
et juridiques**

EVALUATION



E 41 – GESTION DES SINISTRES



EPREUVE ECRITE DE 4 HEURES



E 42 – ACCUEIL EN SITUATION DE SINISTRE



EPREUVE ORALE PONCTUELLE DE 20 MN

Mise en situation du candidat de construire un **entretien** dans le cadre d'une demande de traitement de sinistre

Commission : l'enseignant de DA2 et un professionnel de l'assurance



☞ A partir du dossier professionnel (1), l'épreuve s'appuie sur 4 fiches descriptives d'activités professionnelles liées à des opérations de gestion de sinistre. 2 phases :

- Simulation d'un scénario élaboré par la commission sans préparation du candidat (15 mn)
- Evaluation des compétences (5 mn)

(1) LE DOSSIER PROFESSIONNEL



Réalisé pendant les périodes de stages en entreprise (15 à 16 semaines) ou lors de l'atelier de professionnalisation.

Il comprend 10 fiches :

- 5 relatives au domaine DA1
- 4 relatives au domaine DA2 : au moins 3 produits différents

Dont obligatoirement :

- ☞ une situation de biens et responsabilité
- ☞ une situation d'assurance de personnes